OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

SÉANCE DU SOIR.

LUNDI, 18 mars 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal est fait et la Chambre se trouve en nombre.

Un congé pour le reste de la session est accordé à M. Richardson.

La Chambre prend pour en faire une 2de lecture l'acte intitulé :

Acte relatif aux émoluments des employés publics.

Sur motion et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de et sa 3me lecture et passe avec son titre.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat au dit acte.

M. Watson, avec permission, présente la résolution suivante qui, sur motion et après dispense des règles, subit ses trois lectures et est adoptée :

Il est résolu, &c., Que l'Ingénieur de l'Etat est, et demeure enjoint d'employer les ouvriers de l'Etat, ou une partie de ceux-ci à enlever les obstructions qui empêchent la navigation des bayous Bréaux et Paul dans la paroisse d'Iberville, bien entendu que ces travaux ne devront pas empêcher l'exécution des travaux qui ont déjà été ordonnés.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat à la dite résolution.

M. Davis, secrétaire-adjoint du Sénat, informe la Chambre que le Président du Sénat a signé les actes et résolutions qui suivent, savoir :

Acte relatif aux jurés dans la paroisse d'Orléans.

Acte en faveur de Villeneuve Blanchard, ci-devant shérif de la paroisse d'Ouest-Bâton-Rouge.

Acte pour pourvoir au droit de passage pour la construction d'un chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans à la ville de Jackson.

Acte en faveur de E. R. Travis.

Acte en faveur de James Settoon.

Acte en faveur des cautions de J. W. Tarkington, ci-devant shérif de la paroisse de Madison, et de F. DeWint, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemine.

Acte pour amender un acte intitulé : "Acte pour incorporer l'Institut de la Louisiane, pour l'instruction de la jeunesse, approuvé le 15 de mars 1837."

Acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport.

Acte en faveur de Oliver P. Carr.

Acte en faveur de A. Miraud.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'enlever les obstructions qui empêchent la navigation de la rivière Calcasieu.

Résolution enjoignant l'Ingénieur d'Etat d'enlever les obstructions qui empêchent la navigation du bayou Fuselier dans la paroisse St-Landry.

Acte en faveur d'Auguste Tierry et Jeanne Cler, son épouse, résidant à la Nouvelle-Orléans.

Acte en faveur de John Perkins.

Acte pour autoriser Henry Mithoff et Catherine Maas, son épouse, de la paroisse de Jefferson, à adopter Helena Walter, une orpheline.

Acte en faveur de Geo. P. Briant.

Acte en faveur de C. G. Brown.

Acte pour confirmer le siége de la justice de la paroisse de Jackson.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'examiner le bayou Bodeau, à partir de Bellevue jusqu'au Ferry de O'Donnel.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'améliorer la navigation des bayous Grand Caillou et Le Carp.

M. Lebeau, au nom du comité des enrôlements, annonce à la Chambre qu'il a soumis à l'approbation du Gouverneur les bills et résolutions qui précèdent.

M. Davis demande en même tems la signature de l'Orateur aux bills enrôlés du Sénat qui suivent, savoir :

Acte pour autoriser W. M. Prescott et ses associés, à construire un pont sur le bayou Courtableau.

Acte pour renouveller les pensions accordées aux vétérans de 1814 et 15, y mentionnés.

Acte pour autoriser E. T. Jones, à construire un chemin de péage en planches conduisant de la rive ouest du bayou Dorcheat jusqu'à Shreveport.

Acte pour autoriser l'Ingénieur d'Etat à construire un chemin de Minden au fleuve Mississipi.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain à emprunter de l'argent, &c.

Acte pour pourvoir au soutien de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Acte en faveur de Harry Kane.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de changer la direction du chemin public qui conduit de Morganza au bayou Waacksha, dans la paroisse St-Landry.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de faire certaines améliorations au bayou Lafourche.

Résolution autorisant le bibliothécaire à délivrer certains livres sur l'ordre du greffier de la cour de district de la paroisse de Claiborne.

Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir l'établissement d'une prompte communication avec la Mer Pacifique.

M. Davis informe la Chambre du concours du Sénat à la résolution relative à la traduction des bills et demande le concours de la Chambre au bill intitulé :

Acte pour régler l'admission et la pratique des médecins, pharmaciens et sage-femmes dans le District Est de l'Etat de la Louisiane.

Et il annonce aussi à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux amendements de la Chambre aux bills intitulés :

Acte pour renvoyer au 4me lundi d'avril 1850, l'élection des employés municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans qui doit avoir lieu le 1er de ce mois.

Acte pour consulter le peuple de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la nécessité de réunir les trois municipalités de la ville en une seule corporation.

Acte pour pourvoir au gouvernement et à l'administration des affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le cas où les trois municipalités de la dite ville seraient réunies en une seule corporation.

M. Davis annonce à la Chambre que le Sénat a adopté la résolution qui suit, savoir :

Résolu par le Sénat que la Chambre des Représentans soit respectueusement invitée à considérer de nouveau le bill intitulé :

Acte pour consulter le peuple de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la convenance de réunir les trois municipalités de la dite ville en une seule corporation, dans le but d'insérer dans la 1re section "le second lundi d'avril," au lieu de "le premier lundi d'avril."

La Chambre y consent.

La Chambre passe ensuite à l'acte du Sénat intitulé :

Acte pour fixer le salaire du sergent d'armes du Sénat.

Sur motion, le dit acte est référé à un comité spécial de cinq membres, avec instructions de s'enquérir de la convenance de se passer des services du sergent d'armes pendant le recès de la Législature et de soumettre un bill à cet effet.

L'Orateur nomme de ce comité, MM. Winfree, Marks, Rivers, Saunders et Elam.

La Chambre donne ensuite son concours aux résolutions du Sénat relatives à la publication des décisions de la Cour Suprême et le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

La Chambre prend pour en faire une 2de lecture, les bills du Sénat intitulés :

Acte relatif à l'importation des passagers et pour pourvoir à un fonds pour venir au secours des pauvres émigrant dans cet Etat.

Acte pour pourvoir à la liquidation définitive de la compagnie de chemin de fer de Clinton et Port Hudson.

Elle amende ces actes et les adopte tels qu'elle les a amendés.

Sur motion, après dispense des règles, ces bills subissent leur 3me lecture et passent.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat et de demander le concours de ce corps aux dits amendements.

Les bills et résolutions du Sénat qui suivent subissent leur 2de lecture et sont adoptés :

Acte pour amender la 4me section d'un acte intitulé : Acte pour organiser les corporations dans l'Etat, approuvé le 30 avril 1847; de manière à exclure des dispositions de cet acte les personnes de couleur libres.

Résolutions invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès, à faire tous leurs efforts pour obtenir la passation d'une loi par le Congrès, annulant certains choix de terres des améliorations intérieures faits pour l'Etat de la Louisiane.

Acte prescrivant certains devoirs à l'Ingénieur d'Etat.

Sur motion et après dispense des règles, ces bills et résolutions subissent leur 3me lecture et passent.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

Sur motion, le bill du Sénat intitulé : Acte pour définir les devoirs des assesseurs, est déposé sur le bureau sujet à appel.

Sur motion et après dispense des règles, le bill intitulé : Acte relatif à l'Ingénieur d'Etat, subit sa 2de et sa 3me lecture et passe.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite à la 2de lecture du bill du Sénat intitulé :

Acte pour autoriser le Gouverneur à faire faire un choix de terres basses qui ont été concédées à l'Etat de la Louisiane, par l'acte du Congrès du 2 mars 1849.

Pendant les débats qui s'engagent sur ce bill, sur motion, la Chambre s'ajourne à demain, neuf heures du matin.

MARDI, 19 mars 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal est fait et la Chambre se trouve en nombre.

Un congé pour le reste de la session est accordé à MM. Moore et Perkins.

On permet à M. King de retirer

L'Acte pour incorporer la Congrégation des Catholiques Romains de Patersonville et ses environs dans la paroisse de Ste-Marie.

On permet également à M. Lewis de retirer la pétition de J. A. W. Steadman et à M. Larue de retirer les papiers de W. H. Williams.

M. Arceneaux présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu que l'imprimeur d'Etat soit requis de continuer à envoyer à chacun des membres de la Législature une feuille de la gazette officielle de l'Etat jusqu'à ce que la publication des journaux et lois passées à cette session de la Législature soit terminée.

M. Winfree présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu que le comité des dépenses contingentes est autorisé à allouer à l'Editeur du "Reporter" la totalité de son compte.

M. Tête, au nom du comité des affaires paroissiales, auquel a été référé l'acte intitulé :

"Acte pour établir les lignes de division entre les paroisses de Jefferson et Lafourche Intérieure, fait un rapport défavorable au dit acte.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte sans amendement les résolutions du Sénat relatives à la formation de la paroisse d'Ibérie.

Sur motion et après dispense des règles, les dites résolutions subissent leurs trois lectures et la Chambre y donne son concours.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

M. Connelly, au nom du comité des affaires paroissiales, auquel a été référée la pétition de certains citoyens relative au recensement cut off rapporte par la résolution suivante :

Il est résolu, &c., que l'Ingénieur d'Etat est et demeure requis de se transporter à l'Isle du Recourci dans la paroisse d'Ouest Féliciana avec un nombre suffisant des forces des améliorations intérieures et de fermer les embouchures du Dry Bayou, Lee Barby et la fondrière au-dessous de l'habitation de Stevenson près le Lac Barby, de manière à empêcher cette île d'être inondée.

Sur motion et après dispense des règles, les dites résolutions subissent leurs trois lectures et passent.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Les membres suivants, présentent les résolutions suivantes :

M. Lewis—Il est résolu, &c., que le Gouverneur de l'Etat est autorisé à occuper la maison ci-devant occupée par Thos. G. Morgan qui se trouve sur Nord de la maison d'Etat jusqu'à ce qu'elle soit démolie.

M. Jackson—Il est résolu, &c., que l'ingénieur d'Etat est et demeure enjoint de se transporter au bayou Rigolet dans la paroisse de Rapides avec un nombre suffisant des ouvriers de l'Etat pour enlever du dit bayou toutes les obstructions à sa navigation à partir de son embouchure; bien entendu que ce travail ne devra pas empêcher l'exécution des travaux qui ont déjà été ordonnées.

M. Blake—Il est résolu, &c., que l'ingénieur d'Etat est et demeure enjoint de se transporter à la prochaine baisse des eaux avec un des bateaux et ses forces à l'embouchure du bayou Plaquemines à l'effet d'enfoncer les piquets et exécuter les travaux nécessaires pour affermir l'embarras qui s'y est formé, et de plus, les autorités de la ville de Plaquemines fourniront les matériaux nécessaires de planter des piquets à partir de l'embouchure du dit bayou jusqu'à l'endroit communément appelé Goose Island; bien entendu que ce travail ne devra nuire en rien aux travaux qui ont déjà été ordonnés.

M. Larue—Il est résolu, &c., que le Sénat et la Chambre des Représentans s'ajourneront *sine die* jeudi 21 du courant, à midi précis.

Sur motion et après dispense des règles, les résolutions qui précèdent subissent leurs trois lectures et sont adoptées.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Caldwell présente la résolution suivante :

Il est résolu, &c., que l'ingénieur d'Etat est et demeure requis de tenir un des bateaux de l'Etat avec sa proportion des ouvriers de l'Etat, dans chacun des districts des améliorations intérieures conformément à la loi; et que d'après son examen personnel ou celui de son assistant ou député, il emploie le dit bateau à l'exécution des travaux les plus importants pour le dit district.

M. Bienvenu du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé : "Acte en faveur d'Antoine Morreno, fait un rapport défavorable au dit bill.

Le bill du Sénat intitulé :

"Acte pour autoriser l'élection d'un juge de paix dans et pour le huitième district de la paroisse St-Martin, subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il subit sa seconde et sa troisième lecture et la Chambre y donne son concours.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

M. Larue, au nom du comité des finances, soumet une communication de Louis Bordelon et George C. McWhorter en réponse à une résolution de la Chambre.

M. Winfree, au nom du comité spécial, auquel a été référé le bill du Sénat intitulé :

"Acte pour fixer le salaire du Sergent d'armes du Sénat rapporte par un substitut intitulé :

"Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour pourvoir à la plus grande sureté des bureaux et des édifices publics dans la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 9 mars 1840.

Sur motion, ce bill et ce substitut sont référés de nouveau au même comité.

"L'Acte faisant une allocation pour les dépenses générales de l'Etat, jusqu'au 3 décembre 1850, subit sa 2de et sa 3me lecture et passe.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. St-Colomb Davis, secrétaire-adjoint du Sénat, informe la Chambre que le Sénat s'est désisté de ses amendements au bill de la Chambre intitulé :

"Acte en faveur de la paroisse St-Jean-Baptiste.

Il annonce à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux "Résolutions de la Chambre pour l'amélioration des bayous Macon et Tensas avec des amendements et demande le concours de la Chambre aux dits amendements.

Il demande aussi le concours de la Chambre aux bills intitulés :

"Acte en faveur de la veuve De Marans.

"Acte en faveur de Paul Caire, ex-bibliothécaire d'Etat.

M. St-Colomb Davis annonce enfin à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux bills et aux résolutions de la Chambre qui suivent, savoir :

"Acte pour augmenter le salaire des jurés dans la paroisse de St-Martin.

"Acte relatif aux amendes imposées pour violation des ordonnances et règlements du juri de police de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

"Acte relatif au juri de police de la paroisse St-Bernard.

"Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'employer le bateau du second district des améliorations intérieures à nettoyer le bayou Joe.

"Résolution pour améliorer le bayou Dorcheat.

"Acte pour autoriser Charles Boudousquié à adopter Marie Leducet Chs Paul Leduc.

"Acte pour étendre les pouvoirs du Conseil de la ville de Lafayette.

"Acte en faveur de Wiley Young, vétéran de 1814 et 15.

"Résolution accordant un congé de six mois à Solomon High, gardien du port de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de Joseph Grange, vétéran de 1814 et 15.

"Acte pour changer le nom de Samuel B. Hoover.

"Acte en faveur de Jérémiah D. Crittenden.

"Acte en faveur de Thomas Kilgore.

"Acte en faveur de Charles Johnson.

"Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir la passation d'une loi pour étendre le port de la Nouvelle-Orléans de manière à y comprendre toute la paroisse d'Orléans.

Et que le Sénat a donné son concours aux amendements de la Chambre aux bills et la résolution du Sénat qui suivent, savoir :

"Acte supplémentaire à un "Acte pour établir un bureau de santé pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er mars 1848.

"Acte pour pourvoir à la liquidation définitive de la Compagnie du chemin de fer de Clinton et Port Hudson.

"Résolution pour améliorer les chemins publics à travers les terres basses du Mississipi.

M. Bouny, au nom du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlés les bills et les résolutions du Sénat qui suivent, savoir :

"Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de La Fayette et du lac Pontchartrain à emprunter certaines sommes sur ses obligations.

"Acte pour pourvoir au soutien de l'hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans.

"Acte pour autoriser W. M. Prescott et ses associés, leurs héritiers ou ayant-cause, à construire un pont sur le bayou Courtableau.

"Acte en faveur de Harry Cade.

"Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat à changer la direction du chemin public conduisant de Morganza au bayou Washa, dans la paroisse de St-Landry.

"Résolutions invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir l'établissement d'une prompte communication avec la Mer Pacifique.

"Résolution enjoignant l'Ingénieur d'Etat à faire certains relevés et certaines améliorations dans le bayou Lafourche.

"Résolution autorisant la bibliothèque d'Etat de délivrer certains livres sur l'ordre du greffier de la Cour de District de la paroisse de Claiborne.

"Acte pour autoriser l'Ingénieur d'Etat à ouvrir un chemin de Monroe au fleuve Mississipi.

"Acte pour autoriser Ekin T. Johnes à construire un chemin de péage en planches à partir de la rive ouest du bayou Dorcheat, près de Minden jusqu'à la Rivière Rouge, vis-à-vis Shreveport.

L'Orateur signe ces actes et le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

Le même membre rapporte comme dûment enrôlées les résolutions suivantes de la Chambre :

Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir la passation d'une loi par le Congrès pour étendre le port de la Nouvelle-Orléans de manière à comprendre toute la paroisse d'Orléans.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'employer le bateau du 2me district des améliorations intérieures à nettoyer le bayou Joe.

L'Orateur les signe et le Greffier va y demander la signature du Président du Sénat.

M. Gutierrez annonce à la Chambre que le Gouverneur a signé les bills et les résolutions qui suivent, savoir :

Acte en faveur de Charles G. Brown.

Acte pour confirmer le siège de la justice de la ville de Vernon, dans la paroisse de Jackson.

Acte en faveur de George P. Briant.

Acte en faveur de A. Miraud, vétéran de 1814 et 15.

Acte en faveur de John Parkins.

Acte pour autoriser Henry Mithoff & Catherine Maas, son épouse, de la paroisse de Jefferson, à adopter Helena Walker, orpheline.

Acte relatif aux cautions de G. N. Tarkington, ci-devant shérif de la paroisse Madison, et de F. De Wint, ci-devant shérif de la paroisse de Plaquemines.

Acte en faveur de Villeneuve Blanchard, ci-devant shérif de la paroisse d'Ouest-Bâton-Rouge.

Acte en faveur de James Settoon, vétéran de 1814 et 15.

Acte en faveur de E. K. Travis, ci-devant collecteur de taxes de la paroisse de Carroll.

Acte en faveur de Oliver P. Carr.

Acte pour pourvoir à un droit de passage pour la construction d'un chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans à la ville de Jackson, Etat du Mississipi.

Acte pour amender un acte intitulé : "Acte pour incorporer l'Institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse, approuvé le 13 mars 1837.

Acte en faveur d'Auguste Tierry et de Jeanne Cler, son épouse, résidant à la Nouvelle-Orléans.

Acte relatif aux Jurés, dans la paroisse d'Orléans.

Acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur de l'Etat à employer un nombre suffisant d'ouvriers de l'Etat pour enlever les obstructions du bayou Fuselier, dans la paroisse St Landry.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur de l'Etat à améliorer la navigation des bayous Grand Caillou et Le Carp, dans la paroisse de Terrebonne.

Résolution enjoignant l'Ingénieur d'Etat de se transporter au bayou Bodeau, dans la paroisse de Bossier, depuis Bellevue, jusqu'au ferry d'O'Donnell.

Résolution enjoignant l'Ingénieur d'Etat de faire enlever les obstructions qui empêchent la navigation de la rivière Calcasieu, depuis la ville de Marion jusqu'à l'endroit où se joint cette rivière avec le bayou Terrebonne.

[illegible]

[illegible] de dispense des règles, [illegible] lu, [illegible] allocation pour achever la maison d'Etat à Bâton-Rouge.

Sur la motion d'adopter la 1re section du dit bill, MM. Larue et Lumsden, demandent l'appel nominal, et il paraît que

MM. Albery, Arceneaux, Anderson, Bettis, Bosley, Babin, Caruth, Elam, Foster, Favrot, Gardiner, Gosselin, Gill, Humble, Herron, Haynes, Hunt, Jones, King, Lewis, Leroy, Landry, Lebeau, Morrow, McCrane, McMichael, Marks, Parker, Pugh, Perkins, Ragan, Tête, Winfree, Watson et Walker ont voté pour l'adoption,—36 membres, et que

MM. Auch, Aubert, Bouny, Bartlette, Caldwell, Connelly, Devergès, Dreux, Fleming, Griffin, Gasquet, Lumsden, Leeds, Larue, Lanaux, Ougatte, Hampson, Rivers, Ramage, Ronquillo, Sever, Stark, Scarborough, Shannon, Wilson et Wilder ont voté contre, 27 membres.

Conséquemment, ladite section est adoptée.

M. Caldwell offre le substitut suivant, à la 2me section :

Il est de plus décrété, &c—Qu'une commission de 1 1/4 pour cent est allouée à M. Daniel J. Every sur les sommes qu'il a déboursées pour l'érection des édifices publics à Bâton-Rouge, en compensation des services qu'il a rendus en surveillant la maison d'Etat, et de plus qu'une somme de cinq cent piastres sera payée à MM. Maunsel White et Walter Brashear, pour frais de voyages et dépenses incidentes encourues dans l'accomplissement de leurs devoirs comme commissaires et que lesdites sommes seront payées par le Trésorier d'Etat sur le mandat de l'Auditeur des comptes publics.

Sur motion, ce substitut est adopté.

Sur motion de M. Walker, le vote sur la 1re section est réconsidéré.

M. Lumsden fait alors la motion de déposer ledit acte sur le bureau.

MM. Lumsden et King demandent l'appel nominal, et il paraît que

MM. Auch, Aubert, Bouny, Barthe, Bartlette, Connelly, Devergès, Dreux, Fleming, George, Gasquet, Lumsden, Leeds, Lanaux, Larue, Monaghan, Ougatte, Hampson, Ramage, Ragan, Ronquillo, Sever, Stark, Songis, St Martin, Wilson et Wilder ont voté en faveur de la motion, et que

MM. Arceneaux, Amacker, Blake, Bettis, Bosley, Bienvenu, Babin, Caruth, Caldwell, Elam, Foster, Favrot, Griffin, Gaudet, Gardiner, Gosselin, Humble, Herron, Haynes, Harrang, Hunt, Harry, Harper, Jackson, King, Lewis, Leroy, Landry, Lebeau, Morrow, McCrane, McMichael, Marks, Parker, Pugh, Perkins, Sargeant, Shannon, Saunders, Tête, Winfree, Watson, White et Walker ont voté contre,—45 membres.

En conséquence, cette motion est écartée.

La question principale est demandée et l'Orateur pose ainsi la question.

La question principale sera-t-elle maintenant mise aux voix?

La Chambre y consent, et MM. Lumsden et King demandent l'appel nominal, et il paraît que :

MM. Abney, Arceneaux, Amacker, Anderson, Blake, Bettis, Bosley, Babin, Caruth, Elam, Foster, Favrot, Griffin, Gardiner, Gosselin, Humble Herron, Haynes, Harrang, Hunt, Harry, Harper, King, Lewis, Leroy, Landry, Livingston, Lebeau, Morrow, McCrane, McMichael, Moore, Marks, Parker, Pugh, Perkins, Rivers, Sargeant, Saunders, Tête, Winfree, Watson et White ont voté pour l'adoption—43 membres, et que :

MM. Auch, Aubert, Bouny, Barthe, Bartlette, Caldwell, Connelly, Devergès, Dreux, Fleming, George, Gasquet, Gaudet, Gill, Jackson, Lumsden, Larue, Leeds, Lanaux, Monaghan, Ougatte, Hampson, Ramage, Ragan, Ronquille, Sever, Stark, Scarborough, Shannon, St. Martin, Walker, Wilson et Wilder ont voté contre,—33—membres.

En conséquence le dit bill est adopté à sa seconde lecture, et il est ordonné qu'il soit mis au net pour subir sa troisième lecture demain.

On permet à M. Marks de présenter de la part de l'Orateur l'acte intitulé :

Acte en faveur de J. B. Wilkinson, Surintendant de la paroisse Plaquemine.

Sur motion, et après dispense des règles, cet acte subit ses trois lectures et passe, en conservant son titre, et le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

L'Acte intitulé : "Acte pour amender l'acte pour l'organisation et la discipline de la Milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 19 Mars 1842," subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, il subit sa troisième lecture et passe.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour autoriser le Gouverneur à faire choisir les terres basses et les cyprières qui ont été concédées à l'Etat de la Louisiane par l'acte du Congrès du 2 Mars 1849.

Sur motion de M. Connelly, le proviso suivant est ajouté à la première section.

Bien entendu de plus, qu'aucun contrat ne sera fait pour le relevé d'aucunes de ces terres qui peuvent être choisies et classées à la satisfaction du département d'après les notes qui se trouvent au bureau de l'arpenteur-général.

Sur motion, la dite section est adoptée ainsi amendée.

Sur la motion de déposer la seconde section sur le bureau, MM. Connelly et Elam demandent l'appel nominal et il paraît que :

MM. Amacker, Anderson, Blake, Bouny, Bartlette, Babin, Fleming, Foster, Favrot, Gardiner, Harrang, King, Leeds, Lewis, Lanaux, McCrane, Pugh, Rivers, Ramage, Sever, Saunders, Tête et Watson ont voté dans l'affirmative—23 membres, et que :

MM. Arceneaux, Auch, Bettis, Bosley, Bailey, Bienvenu, Caruth, Caldwell, Connelly, Devergès, Elam, Griffin, George, Gasquet, Gosselin, Gill, Humble, Herron, Haynes, Hunt, Harper, Jackson, Jones, Larue, Leroy, Landry, Scharff, Marks, Ougatte, Ramage, Morrow, Mc-Ramage, Ronquillo, Stark, Sargeant, Scarborough, Shannon, Winfree, White, Walker, Wilson et Wilder ont voté dans la négative—47 membres.

Cette motion est repoussée.

M. Lewis offre le proviso suivant à la troisième section.

Bien entendu, qu'aucune somme ne sera payée par le Trésorier de cet Etat, jusqu'à ce que le gouvernement de l'Etat de la Louisiane ait été informé officiellement par le Secrétaire de la Trésorerie, que l'Etat de la Louisiane sera payé de toutes les sommes reçues dans le trésor des Etats-Unis, provenant de la vente des terres depuis la passation de l'acte qui fait la concession des dites terres à l'Etat de la Louisiane.

Sur la motion de déposer le dit substitut sur le bureau, MM. Lewis et Bartlette demandent l'appel nominal et il paraît que.

MM. Abney, Arceneaux, Auch, Bettis, Bosley, Bailey, Bienvenu, Barthe, Caruth, Connelly, Elam, Griffin, Gosselin, Gill, Humble, Herron, Haynes, Hunt, Harper, Jackson, Jones, Larue, Leroy, Landry, Livingston, Lebeau, Monaghan, Morrow, McMichael, Marks, Ougatte, Perkins, Ramage, Ronquillo, Stark, Sargeant, Scarborough, Shannon, Wilson et Wilder ont voté dans l'affirmative—40 membres, et que :

MM. Amacker, Anderson, Blake, Bartlette, Babin, Fleming, Foster, Favrot, Gardiner, Harrang, King, Leeds, Lewis, McCrane, Pugh, Rivers, Ramage, Sever, Saunders, Tête, Winfree, Watson, White et Walker ont voté dans la négative—24 membres.

Cette motion prévaut.

Sur motion, la troisième section est adoptée.

M. Connelly fait la motion d'ajouter ce qui suit, comme une section additionnelle No. 4:

Il est de plus decreté, etc;—Que le Gouverneur donnera avis au Secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis de la passation de cet acte, et lui en transmettra une copie.

Sur motion, le bill ainsi amendé est adopté à sa seconde lecture, et il est ordonné qu'il soit mis au net pour subir sa troisième lecture demain.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à ce soir à cinq heures et demie.

Cour du Maire et du Recorder.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. S. WARFIELD comme candidat pour l'office de second avocat du Maire. Election par le peuple le 4me lundi d'avril.

Soutenu, sans distinction de parti, par LE PEUPLE.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que DONATIEN AUGUSTIN est candidat à la place de second avocat du district.

L'élection aura lieu le 22 courant, par les citoyens des trois Municipalités, sans distinction de parti.

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Pour Maire.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE.

Ex-Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs.

Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par

LES MASSES INDEPENDANTES.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Candidat pour Voyer, 1re Municipalité.

L. SURGI.

Veuillez annoncer LOUIS H. PILIE comme candidat à la place de Voyer, de la 1re Municipalité. LE PEUPLE.

Pour Contrôleur de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisé à annoncer O. DE BUYS, député-contrôleur actuel, comme candidat à la place de contrôleur de la Première Municipalité.

Pour Trésorier de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisé à annoncer J. A. DUREL, Trésorier actuel, comme candidat à la même place, aux élections du 22 avril.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. LOUIS BERE comme candidat à la place de Trésorier de la Municipalité No Un, à l'élection qui aura lieu le 22 avril 1850.

Pour Wharfinger de la 1re Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer ARMAND DEJAN, le titulaire actuel, comme candidat à la place de Wharfinger de la 1re Municipalité, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 avril 1850.

JOHN DUPEIRE, le plus ancien capitaine de navire de la Nile-Orléans, est candidat à la place de wharfinger de la 1re Municipalité. Election, 22 avril.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOSEPH LANATA, comme candidat pour la réélection d'Alderman, pour le troisième district de la 1re municipalité, à l'élection du 22 avril courant.

Nous sommes autorisés à annoncer le capitaine JOHN YOUENES, l'actuel et vigilant titulaire, comme candidat pour capitaine de la garde à l'élection du 22 avril courant.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FREDERICK PREVOST, comme candidat à la place de wharfinger de la 1re municipalité.

Veuillez annoncer M. EMILE RABOUIN comme candidat à la place de Wharfinger, 1re Municipalité. PLUSIEURS VOTANS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. FERNANDE MENDOZA comme candidat à la place de Wharfinger de la Municipalité No. Un, à l'élection qui aura lieu le 22 avril 1850.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'alderman du premier ward de la Première Municipalité, les citoyens suivants :

MM. R. H. McALPIN, R. W. MONTGOMERY, RICHARD HAGAN.

Ils seront soutenus par TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats à la place d'Aldermen du 1er District, 1re Municipalité, MM. W. MONTGOMERY, C. DUNCAN et PAUL PECQUET.

TOUS LES HABITANTS DU DISTRICT.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. HENRY J. LYND, comme candidat à la place d'Aldermen du 1er District de la 1re Municipalité.

PLUSIEURS VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re Municipalité.

PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

Veuillez annoncer L. C. BUREAU comme alderman du 3e District, 1re Municipalité.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANQUE comme candidats à la place d'Aldermen du District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.

PLUSIEURS VOTANTS.

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.

QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. J. A. B[illegible] District de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer M. A. DERBES comme candidat à la place d'Aldermen du 6me district, 1re municipalité, et qu'il sera soutenu par ses NOMBREUX AMIS.

Messieurs. Annoncez M. E. GIQUEL comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat Alderman pour le 1er district de la 3me Municipalité.

Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

CANDIDATS.

Première Municipalité.

C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
J. E. CALDWELL,
JULES BENIT.

Nous sommes autorisés à dire que LUCIUS C. DUNCAN, Alderman actuel du 1er district de la 1re Municipalité, remplira les mêmes fonctions cette année, s'il est choisi par le peuple aux élections d'avril. 20 mars

Marbre Italien

REÇU par le brick Louisiana, de Gênes;

211 plaques de marbre d'Italie de 4 à 9 pieds carrés long et de 1 à 4 pouces d'épaisseur;

6 gros blocs du même marbre;

2000 carreaux de 12 pouces carrés, à vendre par P. H. MONSSEAUX,

4 avril—6 218 rue St-Louis, au Marble Yard

CHAUX—1,000 barils chaux fraîche et en bon état, à vendre par P. H. MONSSEAUX,

4avril au Marble-Yarde, 218 rue St. Louis

PENDANT mon absence de la ville, mon frère, Charles Lambert, est mon agent dûment autorisé par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire public. X. LAMBERT,

4avril – 62, rue des Magasins

VINS EN CAISSE, ayant droit au drawback.—300 barriques vin rouge St Julien, en débarque ment du navire Pilgrim, de Bordeaux, à vendre par

av4 V. & E. MAIGNAN, 85 et 87, St Louis.

A VENDRE, par les soussignés—50 barriques vin rouge St Julien, 20 do do St Estèphe; 10 do do Margaux; 10 do do Haut Brion; 10 do do Ch Lafitte; 5 do do Cas Sabory; 50 demi bouquets vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 500 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe; 250 do vin blanc, Sauterne et Barsac; 50 do vin rouge Château Lafitte; 50 do do Léoville; 25 do do Col Destournel; 25 do do St Emilion; 25 do do Branne Mouton; 25 do do Gruau Larose; 25 do do Margaux; 50 paniers vin de champagne; 100 paniers gaignolet; 50 do huile d'olive; 100 barils vieux cognac, marquis Larronde, J. Exshaux et P. F. Equem; 75 quarts et barils cognac 4me preuve Th Moulerin; 100 barils absynthe Sauvageol, Bruneton et Co; 50 caisses anisette, marasquin, curaçao et dantzich; 20 balles bouchons diverses qualités, &c. &c. à vendre

av4 V & E MAIGNAN, 85 et 87, St Louis.

Garantis de véritables crus.

VINS achetés par le soussigné lui-même sur les lieux de production :

100 barriques vin rouge Montferrand 1848, excellent vin de famille.

10 barriques vin rouge Bassens 1847; 10 barriques Pauillac Médoc 1847.

6 barriques vin rouge vieux St Julien 1844; 6 barriques Vanderlinden 1847.

2 & 4 1/2 barriques vin rouge vieux château de Pez 1844, et 4 & 8 1/2 barriques Avensan, Margaux.

A vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

VINS EN CAISSES—50 caisses vin rouge vieux Château Margaux 1844 et Château La Rose 1844.

200 caisses vin rouge 1846, St Julien.

100 do vin blanc vieux Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

EN MAGASIN :—100 1/2 barriques vin blanc, Sauterne.

30 demi barriques vinaigre blanc, de la marque Minvielle et Ducos.

Fruits à l'eau-de-vie et au vinaigre.

Huile de Bordeaux en paniers et en caisses.

Absinthe de Yersin & Lecoultre; kirch wasser.

A vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

PRUNES DENTES (supérieures), en caisses de 12 pobans, bouchés au verre et au liège.

Câpres à l'huile; petits pois, à vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

VIN DE CHAMPAGNE de Mareuc et de Loyson—100 paniers Champagne, à vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

EN DOUANE :—10 quarts cognac (fine champagne 1815), de Castillon jeune et autres.

10 huit ièmes	do	do	do	do
15 quarts	do	do	1825	do
15 huitièmes	do	do	do	do
10 demi	do	do	1848	do
8 quarts	do	do	do	do
16 huitièmes	do	do	do	do

A vendre par NADAU DU TREIL,

4av 20, Rue Jefferson.

BOTTES, SOULIERS et Brodequins.—200 caisses, en déchargement des navires Lochinvar et Calcutta, à vendre par

2avril R G HOBBS & Co. 20, Douane.

TABAC de la Vuelta de Abajo—30 balles en déchargement de la goelette Segochet, à vendre par B. VALLS,

9 av 37, Commune

SUCRE DE LA HAVANE—31 caisses jaune, en déchargement de la goelette Segochet, à vendre par B. VALLS

4 av 37, rue de la Commune

CIGARES de la Havane—34,700 en déchargement de la goelette Segochet, à vendre par

9av B. VALLS, 37, rue de la Commune

QUININE—1,000 onces en magasin et à vendre par L. J. HART & Co,

av 79, rue Tchoupitoulas.

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—Pour dames, enfans et fillettes—[illegible] caisses [illegible] des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Bay State, Suffolk et Lochinvar, à vendre par G. W. DUNBAR,

[illegible] 28, rue Douane

EN débarquement du navire Pilgrim, de Bordeaux :

30 caisses de 12 bouteilles vin premier grand cru Gruaud Larose, bouteilles gravées en argent.

16 caisses de 12 bouteilles fruits assortis au jus.

25 do do fraises au jus de Teysonneau.

25 paniers vin de Champagne mousseux, de Jacquesson, fils, à vendre par LOREILHE & Co,

5av Encoignure Royale et Douane.

SARDINES A L'HUILE—2000 1/2 boites en caisses de 48 demi, des marques Deffès et Jh. Peneau, nouvellement reçues et à vendre par LOREILHE & Co,

5av Encoignure Royale et Douane.

JUS DE GROSEILLES ET DE FRAMBOISES—25 caisses de 12 bouteilles, à vendre par LOREILHE & Co,

5 avril Encoignure Royale et Douane

BURGUNDY PORT—25 quarts qualité supérieure, à vendre à bon marché par LOREILHE & Co,

5avril Encoignure Royale et Douane

VIN DE BORDEAUX—1000 caisses de 12 bouteilles, de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co,

5 avril Encoignure Royale et Douane

FRAISES AU JUS—20 caisses de 30 demi bouteilles fraises préparées pour glaces et sorbets, à vendre par LOREILHE & Co,

5 avril Encoignure Royale et Douane

VIN DE BORDEAUX.— En débarquement du navire [illegible]

125 barriques [illegible] rouge, excellent pour familles.

A vendre par FRED. BONIS,

5 av [illegible] Conti, en face de la Banque de la Louisiane.

EN débarquement du navire Pelgrin, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre :

15 boucauts ficelle. S'adresser à DOMINIQUE LANATA,

2 avril 9 et 11, rue Jefferson.

EAU-DE-VIE—25 quarts cognac Castillon 4ème preuve;

40 do do Aug. Navarrenx 4ème preuve;

12 do do fine champagne E. Geanty 1820 1ère preuve;

15 do do do George Maurice 1810 1re preuve;

10 huitièmes do do 1810 1re preuve;

40 do do J. J. Dupuy, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

2 avril—6f 90, rue St-Louis.

CHAUX—Un chargement de chaux fraîche de Thomaston, venant d'arriver par la barque Georgia, et à vendre par H. V. BAXTER,

2avril 79, Commune

PAR LE NAVIRE ROSA MARIA, de Bordeaux :

24 barriques vin rouge,

63 demi do blanc,

10 demi pipes eau-de-vie Mr. Castillon jr,

10 quarts do do do à vendre par

1av THOMAS PINET & Co, 123, rue Royale.

PAR LE NAVIRE MANCHESTER, de New York et sous la clef de la Douane :

5 demi pipes eau-de-vie pâle 1847,

5 do foncée London Dock 1842, de la marque Pinet, Castillon et Co, à vendre par

1av THOMAS PINET & Co. 123, rue Royale.

EN DOUANE—500 futailles grandes et petites de Eau-de-vie suivantes :

Pinet, Castillon & Co cognac,

United proprietors, } La Rochelle,

A Moreau, L.

M. C. Mimon jr, Bordeaux, à vendre par

1av THOMAS PINET & Co. 123 rue Royale.

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Asterlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 200, entre Dumaine et Ste-Anne.

[illegible] sangsues hongroises et suédoises, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au [illegible]

OPIUM—2 caisses 1re qualité, de Turquie, en magasin et à vendre par L J HART & CO,

9av 79, Tchoupitoulas

PIANOS

Fabricant de pianos, BREVETÉ A PARIS.

Pour le système en fer perfectionné.

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de PIANOS PICOLO demi obliques. Il garantit l'avantage de son système en fer, spécial sous tous les rapports. Quelques personnes qui peuvent dire quelques personnes peu connaisseurs, le son, loin d'être strident, est velouté et d'une pureté remarquable.

J. FAIVRE a également en magasin des pianos PLEYEL ET ERARD avec les sol-disantes améliorations de barres montantes de sapin de Riga, doublé de chêne de Russie, et le sommier croisé en sens contraire, système qui, du reste n'est autre que celui qui a toujours été employé.

J. FAIVRE, 47 rue Conti,

29 nov entre Chartres et Passage de la Bourse

PIANOS DE PLEYEL ET D'ERARD,

Présentés à l'Exposition de 1849.

A. PERIER, prévient les Dames et Messieurs les Artistes de cette ville, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de PIANOS d'une forme nouvelle, fabriqués pour sa maison, et qu'il offre à ses nombreux clients, comme des Pianos hors ligne, possédant tous les avantages que l'on peut désirer.

PIANOS A QUEUES A 7 OCTAVES ET DE CONCERT.

PICOLOS DROITS ET PIANOS MIGNONS, PETITE FORME OBLIQUE D'ERARD.

Ces PIANOS sont disposés de façon que l'exécutant domine l'instrument de toute la tête et se trouve de la sorte parfaitement en vue du public, avantage précieux pour les Dames.

Les PIANOS système en fer, délaissés à cause des sons stridents, que le fer dénature, viennent d'être remplacés par un système de barrage en fortes barres montantes de sapin de Riga, doublées de chêne de Russie. Les chevilles qui en roulent les cordes sont enfoncées dans un sommier de bois choisi; ce sommier est croisé en sens contraire, ce qui met l'instrument dans l'impossibilité de se discorder que fort rarement, tout en conservant sa puissance énergique et cette belle qualité de sons que les instruments à cordes en général ne peuvent posséder que par la qualité supérieure du bois et la bonne construction.

Ces instruments sont entièrement garantis par les fabricants ainsi que par le vendeur.

A. PERIER,

292, rue Royale, entre St Philippe et l'Ursulines.

13nov

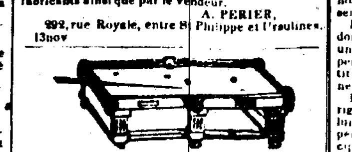

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,

Successeur de E. ANTOUNINI.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc, en lisière, au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine. 30 nov.

Ecriture et Tenue de Livres.

29 RUE CHARTRES

Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin, et de 4 à 6 heures du soir. Les classes sont à domicile, en compagnie Magasins et Race, de 7 à 9 heures du matin. Quelques leçons suffisent pour donner une belle écriture RUFUS DOLBEAR.

25 fev

REÇU par de récents arrivages et à vendre par le soussigné, d'importation d'Irene :

Ammoniaque très concentrée.

Biberons et bouts de sein Darbo.

Liqueur de Labarraque.

Purgatif de Leroy.

Sirop anti-phlogistique de Briant.

Capsules de Mothe et d'Arcault

Pâtes pectorales de Mou de Veau et Nafé d'Arabie.

Elixir Balsamique pour les dents

Eau de Cologne al enarde véritable

Extrait sec de Ratanhia. Ergotine, Thridace. Pierre à cautères, Nitrate d'argent cristallisé, etc.

SANGSUES.

Lancettes anglaises d'Evans.

Ether sulfurique français

Sirop de [illegible], écorce de Caco-manne à jus, cascarille d'oeufs, etc, etc. E. E. VOIGTS,

4mars Dauphine et [illegible]

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre en magasin :

300 caisses plats en fer blanc 1/3, pour chaudron

20 000 livres cuivre de chaudronnerie 1 à 109 liv.

5,000 livres fer blanc en feuilles—5,000 liv.

1 000 barillets clous 3 à 6d

100 do do 4 à 7 pouces

250 rouleaux cordes de Manille 1-2 à 6 pouces,

à vendre par PRIESTLEY & BAIN,

9 mars 89 et 91, rue Tchoup.

WILLIAM PRICE, Plombier,

No. 162, RUE POYDRAS.

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douche en eau chaude et froide, bassins à lavabos, cabinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bière et autres, arrangées dans le meilleur goût, tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions, et arrangées de toutes manières propres et régulières, réparations de vases à bord des navires. Les agents de GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM.

7janv—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne. Réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en deux tems, à des prix les plus modérés. [illegible]

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importeurs aux Etats-Unis de la marque favorite du LION COURONNÉ, CORDON BLEU, de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a sur le marché plusieurs Cordons et Vear, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir la supériorité de cette marque.

O. VALETON & Co.

3 oct—1an 21 rue Tchoupitoulas

Marchandises de Printemps

REÇU par les derniers arrivages :—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples et doublés; 12 do do marins do, 4 do do flambards pour enfans; 2 do do feutre, forme américaine et tyroliennes, 10 do do de soie, 1re qualité, 2 do aravieuses; 1 do taffetas noire; 2 do petits tulles assortis; 4 do coutils, aussi prix; 4 do rideaux mousseline brodée et brochée; 1 do éventails noirs et couleurs, 1 do ombrelles riches, 1 do albarine chinée et imprimée; 1 do barège à carreaux, 1 do do uni; 1 do tulle guipure brodée pour mantelets et chapeaux; 1 do rubans satin, assortis de numéros et qualités; 10 ballots organdis, Dollus, Mug & Co; 1 caisse voilettes noires et blanches, brodées et imitation; 10 do mousseline à carreaux unis et brochés; 5 do mouchoirs madras, 1re qualité, 5 do do suisses; 1 do mousseline suisse unie; 4 do do plumetis brochée, blanche et couleur; 1 do parapluies pour dames; 1 do gants filet, extra, mitaines longues et courtes, &c; 1 do crêpes de toutes couleurs pr 10 m; 1 do robes mousseline brodée, blanche et couleur.

Ainsi qu'un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane,

11mars (au Premier).

J. ETERNOD & Cie

Nos 8 & 10, RUE CONTI.

Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.

GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotons écrus et blancs, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie.

Chapeaux Panama, Paille d'Italie, Latanier et Campêche, pour nègres d'habitations.

Vins et Liqueurs.

VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

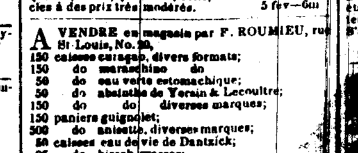

NEUFS ET D'OCCASION, garnitures de bandes en gomme élastique patentée. On se charge aussi de toutes espèces de réparations. On trouvera aussi toutes les fournitures, telle que tapis, queues, billes, procédés, colle, &c. Tous ces articles à des prix très modérés. 5 fev—6m

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St-Louis, No. 20,

150	caisses curaçao,	divers formats;
150	do marasquino	do
50	do eau verte estomachique;	
50	do absinthe de Yersin & Lecoultre;	
150	do do	diverses marques;
150	paniers guignolet;	
500	do anisette, diverses marques;	
50	caisses eau de vie de Dantzick;	
25	do kirsch-wasser;	
50	paniers champagne, diverses marques;	
75	futailles cognac do	do
30	barils whiskey, diverses qualités, Irish, Monongahela et Bourbon;	
25	barils vin blanc;	
100	caisses liqueurs communes;	
100	do do surfine;	
100	do do superfine;	
100	do do extrafine, bouteilles gravées;	

5 barils peach-brandy;

do cherry do

Madère, Porto, Bitter, Pepperment, Anisettes en barils, &c. &c. 21nov

A VENDRE en magasin et nouvellement reçu :

190 meules fromage Gruyère.

30 douzaines fromage tête de maure.

500 fromage Lampigo et 200 do Lenbourg.

150 do pâte grasse, 1re qualité, à vendre par JEAN FISSE,

22mars Encoig. Royale et St Pierre

CHAPEAUX DE PAILLE—[illegible] chapeaux de paille pour hommes et enfans, qualités assorties, en déchargement du navire Lochinvar, à vendre par FROST & Co,

20 mars 10, rue des Magasins.

HUILE VITRIOL—30 carboys huile vitriol, en débarquement du navire Atlantic, à vendre par F. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe

10 mars

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Bâton-Rouge, 25 mars 1850.

ATTENDU que J. B. Dionis, collecteur des taxes d'Etat de la 2me District représentatif de la Nile-Orléans l'est adressé à moi pour le cancellement des bons suivants :

1o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 20 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat pour le 2e District représentatif de la Nile-Orléans, endossé par Louis Bonhomme, sécurité.

2o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nlle-Orléans et endossé par Jean Bozant, sécurité.

3o—Un bon de la somme de $7,500, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 3me District représentatif de la Nile-Orléans et endossé par Jean Baptiste Jeannin, sécurité.

4o—Un bon de la somme de $5000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par W. C. C. Claiborne, sécurité.

5o—Un bon de la somme de $3,400, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par George N. Rogers, sécurité.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de démontrer sous quatre vingt-dix jours au bureau du Secrétaire d'Etat par écrit, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, ce 25 mars 1850 et la soixante-quatorzième année de l'Indépendance.

Par le Gouverneur JOSEPH WALKER.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

4 av—90f

DECOMBE & Cie.,

Fabrique d'eau de Seltz, Sedlitz, Vichy, Limonades Gazeuses, Salsepareille, etc. etc.

Rue St-Ferdinand, No. 30.

L'EXPÉRIENCE a prouvé que l'usage des eaux gazeuses saturées d'un gaz très pur sont ce qu'il y a de plus salutaire pour la santé et de plus agréable à boire. Aujourd'hui la plupart des familles en France consomment à leur repas de l'eau de Seltz, et dans les soirées des boissons gazeuses aromatisées. Aussi estimait-on certainement au dessous de la réalité en ne portant qu'à 10 millions de bouteilles par an la quantité d'eau de seltz et limonades qui se consomment seulement à Paris—il ne s'en faisait par une seule bouteille il y a vingt-cinq ans! C'est ainsi que le développement des sciences et l'industrie apporte dans la société les moyens de donner de nouvelles jouissances à la vie et rend l'existence du plus humble citoyen plus aisée sous un grand nombre de rapports que n'était celle de ces grands seigneurs du moyen âge nos pères.

L'eau de seltz et les autres boissons gazeuses donnent du ton à l'estomac et par conséquent sont une excellente boisson en toute saison, mais surtout pendant les grandes chaleurs; elles excitent l'appétit et sont d'un grand soulagement pour les personnes dont la digestion se fait péniblement.

L'établissement que nous recommandons est dirigé par M. Decombe et n'a aucun rapport avec ce lui qui existait il y a un an dans le même local. L'expérience que M. Decombe a acquise dans les principales fabriques d'eau de seltz en France, est un sûr garant que tout ce qui sortira de cet établissement sera irréprochable, tant sous le rapport de la pureté des eaux que pour l'exquis des arômes.

Pour se maintenir le patronage des consommateurs MM. Decombe & Cie, ne livreront que ce qu'il y a de meilleur et à des prix très modérés.

Pour les commandes on peut les faire au conducteur des voitures de l'établissement, au dépôt, chez M. Jh. Girard, rue Royale, No. 264.

Chez M. Cr. Allard, rue Dumaine, No. 154.

10mars—1an

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,

210, RUE ROYALE, ET 65, RUE DES URSULINES.

CATECHISME DE LA LOUISIANE, nouvelle édition.

Livres de prière, reliures riches et communes.

Bible illustrée, Bible de poche.

Guide de la femme chrétienne.

Manuel d'une femme chrétienne.

Chants à Marie et Cantiques à Marie

Instructions du P. Quadrupani.

Trésor de l'Evangile. Année de Marie.

Mois de l'âme, du Père Féguert

Et une grande variété de livres de dévotion.

Lettres sur le magnétisme.

Confessions d'un magnétiseur.

Les traités du magnétisme, par Aubin Gauthier, Teste, Deleuze, Ricard, Lafontaine, Olivier, &c. &c.

Manuel des sœurs de charité.

Médecin des pauvres.

Médecin des familles.

Lettres sur les sciences et arts.

Manuels Roret, livres de classes, &c. &c. &c.

Papeterie, fournitures de bureaux, articles de fantaisie, tels que images, chapelets, crucifix, médailles, &c. 30mars

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 223, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le porrigo, les dartres, la teigne, &c. Ces Bains ont servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par ce moyen de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui l'honoreront en s'adressant à son établissement, ainsi que la modicité de leur patronage lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.

15mars—1an

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin.

Donne des leçons de 6 1/2 à 8 heures du matin [illegible]

Rue Royale, 212. 7oct—1an

J. SCRICULF & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

ET IMPORTEURS

De Cigares de la Havane, Café et Sucre,

No 17, rue Conti,

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. HUSSY,

[illegible]

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Commune et Baronne.

Terme de [illegible] 1849—50

[illegible] Anthon A. M. principal

Mathématiques et langues, C. W. Sears.

Classiques et langue anglaise, W. C. Jones A. M.

Langue et littérature française, Marc Roux.

[illegible] $4 par mois.

[illegible] au-dessous de

[illegible] GEO. C. ANTHON A. M. principal.

MARCHANDISES NOUVELLES

EN magasin et reçues récemment par les navires Nestorian, Mary Pliny, Quebec, Wabash, Nestor, A. Sprague, H. Noel, et W. V. Kent, de Liverpool :

[illegible]

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et en coton, gants, châles, articles pour modistes, fils de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c. à vendre par L. HAAS,

30 mars—6m 47, rue de Chartres

A vendre à l'amiable ou à l'encan.

UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes mesurant 31 pieds de face par 120 de profondeur.

La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages, cour pavée, 2 citernes, puits, latrine, etc., et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser à

JOACHIM OPENWEYER,

29mars 13e, Rue des Grands Hommes

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.

19 fev

MAISONS A LOUER.

Deux maisons en briques à deux étages, confortables pour familles, situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO,

26 mars 22, rue St-Louis

MAISON A LOUER—Une maison en briques à trois étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des water works, elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.

Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,

26 mars 22 rue St-Louis

A LOUER

DEUX maisons neuves à étage, à l'encoignure des rues Bienville et Derbigny. S'adresser à L. A. GUILLEMAIN, rue du Cirque No 200, près du Bassin neuf

15 mars—1m

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à

12 jan A. TRUDEAU.

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Trémé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi : le rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de grocerie ou de droguerie ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrées sur les deux rues. S'adresser à

MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts.

A LOUER IMMEDIATEMENT la maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville—Pour plus amples informations, s'adresser à JUAN Y DE EGANA,

47, rue Bienville

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage située rue du Canal, entre Roman et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal.

20 fev

A LOUER — La maison encoignure Nat chez et Tchoupitoulas, au-dessus du pharmacien.

Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL.

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février.

H. A. NORCROSS & CO

3 jjv— En liquidation

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situés rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. P. KIRWIN,

22 fev 223, rue Julie.

Importation directe de Suisse.

ABSINTHE et kirsch de différentes marques, telle que Yersin & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud & Cie, C. F. Berger, Aug. Louba & Rousselot Dubied, 6 meules fromage de gruyère véritable, en magasin et à vendre par J. H. CURIEN,

7 mars 33, rue Dumaine.

VENTES DE CE JOUR.

Grande vente de Printemps sans réserve et par catalogue, de MM. Vito Viti & Fils.

Statues de marbre et d'albâtre très grandes;—Groupes en bronze;—Objets de papier mâchés;—Pendules;—Plaqué anglais;—Figures en porcelaine;— Verrerie de Bohême et autres Objets supérieurs aux importations précédentes.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

MERCREDI, à [illegible] heures du matin et l'après-midi du même jour, à 4 heures, il sera vendu sans aucune réserve, au magasin No 79, rue St Charles, près du Commercial Exchange, une grande collection de Statues, &c. maintenant en débarquement, et consistant principalement en : l'Esclave romain, Charité de Bartolini, une grande Madone, Ange Gardien, la Prière par Pampeloni, Vénus de Médicis et Callipge, la Danse, de Canova, un beau Buste de Pie IX, Apollon, Diane, Niobé, une grande Figure, de Terore, une très grande Fontaine en marbre, ayant dix pieds d'élévation et huit jets d'eau; deux grands Vases de Médicis, sur des piédestaux carrés, ornés de bas reliefs, deux très grands Vases en marbre pour la glace, Figures en albâtre, la Vénus au bain, Naissan e de Vénus, Vénus de Canova, l'Amour & Psyché, Bacchus & Ariane, Madeleine de Canova. Vases grecs, gothiques, étrusques, &c, Table de marbre, Tables, Chaises, Portefolios, &c. de papier mâché, Verrerie unie et très riche de Bohême, comprenant de très jolis Vases et belles Bouteilles, Plaqués anglais assortis, Lampes, Girandoles, Rocaille, &c; Pendules de 15 jours, Objets de fantaisie, &c, &c.

Cette importation a été faite par M. Vito Viti, père, en personne, qui a fait son choix dans les premiers ateliers d'Italie et dans les manufactures les plus renommées de l'Europe. Cette belle collection pourra être examinée deux jours avant la vente jusqu'à 10 heures du soir. Les Dames sont particulièrement invitées à aller voir tous ces beaux objets d'art. 6av

VENTES A L'ENCAN.

Toile d'Irlande.

PAR VINCENT [illegible]

No. 43, rue Bienville.

J. EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI 11 courant à 11 heures, il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra,—deux caisses toile d'Irlande 4/4, avariées dans le voyage d'importation de Liverpool à ce port.

—AUSSI—

2 caisses coutil fantaisie. 10av

Wagons et Harnais du Gouvernement.

PAR FLORANCE & TAYLOR.

JEUDI 11 courant, à 11 heures, il sera vendu au magasin adjacent à l'entrepôt de la Douane, encoignure des rues Julie et Magasin,—

Harnais, wagons, mulets; 340 jacquettes en laine; 100 surtouts en laine, 4 soufflets de forge, une grande paire de balances, colliers de chevaux, chaînes à cinq branches, &c. 10av

Résidence de valeur rue Conti, entre les rues Derbigny et Roman, ayant un parterre sur la façade.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 51.

SAMEDI, 13 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve, et pour cause de départ,

UN certain lot de terre situé dans le faubourg Trémé, dans l'îlet borné par les rues Conti, Roman, Derbigny et Bienville, mesurant 27 pieds face à la rue Conti, par 100 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison neuve divisée en deux corps de logis séparés et ayant un parterre sur la façade, cuisine, citerne et autres améliorations; le tout en très bon ordre et construit depuis environ 3 ans.

2o—Un certain lot de terre adjacent à la propriété ci dessus.

Ces propriétés seront vendues sans réserve et pour cause de départ du propriétaire pour le Nord.

CONDITIONS—Pour la propriété améliorée l'acheteur assumera le paiement de trois billets comme suit :

1o—Un billet de la somme de $316 66 2/3 échéant le 2e juillet 1850, 2o—Un billet de $450 échéant le 19 juillet 1850. 3o—Un billet de $450 échéant le 19 juillet 1850 et la balance comptant.

Pour le lot vacant—L'acheteur assumera le paiement d'un billet de $316 66 2/3 échéant le 25 juillet 1850, et la balance comptant.

Actes de vente pardevant A. Beaudoin, not. public, aux frais des acquéreurs 10av

PAR CHS. MAILLOT.

A. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 13 du courant à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Toulouse et Royale,

Le fonds du café Un vers, consistant en chaises, tables, billard, comptoir, liqueurs, et ainsi que le bail de l'établissement.

Conditions à la vente. 10av

PAR SYKES, HYDE & Co.

JEUDI, 11 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan No 51, rue des Magasins, 395 sacs café Rio, 30 sacs café Havane, Immédiatement après, des groceries, comestibles et liqueurs 10avril

Trois maisons en briques rue Tremé, entre les rues Dumaine et St-Philippe

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI, 11 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis.

DEUX lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Tremé, Dumaine, St-Philippe et Marais désignés par les Nos 3 et 4 mesurant ensemble environ 60 pieds de face à la rue Tremé, sur une profondeur d'environ [illegible] pieds. [illegible]

[illegible]

Jolie Résidence de famille avec un parterre devant, sur la rue Villeré,

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur

JEUDI, 11 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

[illegible]

Vente sans réserve.

Propriétés de valeur situées dans la Première Municipalité—Faubourg Tremé

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 11 avril 1850 à midi, à la Bourse de St Louis, rue St-Louis,

[illegible]

FANNY, négresse créole âgée d'environ 29 ans, maladive et [illegible]. Célestine, griffonne âgée d'environ 10 ans, domestique de maison.

Termes et Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets chacun de la somme de $155 55 5/9 échéant le 5 juillet 1850, le 5 janvier 1851 et le 5 juillet 1851 et la balance comptant.

Pour les esclaves—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $233 33 1/3 échéant le 31 août 1850, et la balance comptant.

Et pour les autres propriétés—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois en billets sans endossement, assurés par hypothèque et en cas de non paiement portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an, depuis leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs. 4avril

PAR CHARBONNET & DELERY.

IL sera vendu, le lundi 15 avril 1850, à 10 heures et demie du matin, chemin du Bayou, entre Tonti et Miro, à l'ancienne propriété de Cafet Dumaine, 14 belles vaches laitières toutes créoles.

Conditions :—Comptant. 1er av

Café et bon Billard en arajou, réparé à neuf, à vendre.

ON désire vendre un Café et Billard, parfaitement situé pour les affaires; le propriétaire, comme on pourra s'en convaincre, ayant son genre d'affaires qui l'empêchent de s'y tenir

S'adresser sur les lieux, encoignure Tchapitoulas et Joséphine, vis-à-vis le ferry de Lafayette. Si d'ici au 15 courant, il n'est pas vendu à l'amiable, il sera offert à l'encan le même jour.

Conditions avantageuses. 4avril—5f

DIEVRS—Les soussignés ont complété leur magasin avec toutes espèces de conserves françaises, fruits au jus et à l'eau de vie, des liqueurs extra superfines, etc., qu'ils offrent à vendre aux familles, avec un assortiment de grocerie choisie.

DUNTZE & IKEN,

19 mars encoignure Royale et Conti

EN magasin, à vendre par les soussignés :

26 barriques vin vieux St-Emilion,

107 barriques, marques diverses,

3 pipes genièvre de Hollande, 1re qualité,

13 quarts cognac, 4me preuve,

Rhum, brandy, whiskey et gin du Nord.

Aussi un grand assortiment de provisions pour familles; sucre, café, thé, etc., en gros et en détail et aux prix les plus modérés.

BOYER FRERES,

20 mars Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, cannelle de Ceylan, batiste en couleur, papier florette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables

R. D. BLOSSMAN,

7 jan No 12 rue Conti

EN magasin et à vendre—

40 caisses prunes sèches différentes grandeurs.

500 boites sardines A. Gillet & Co.

2000 1/2 do do do

1500 1/4 do do do

700 caisses vin rouge ordinaire et vieux.

50 barriques do vieux de 1841, 1842 et 1844.

25 do do de famille St Julien.

50 barils vin blanc Haut-Sauterne.

125 caisses do vieux do

20 do Absinthe Suisse de L. Jeanrenaud.

150 do Kirsch do do

Bouchons, anisette, liqueurs, Champagne, Bochers bitters, vin de Bourgogne, thon mariné, &c.

Par S. TALAMON,

3 av 185, 186, rue Royale

A. LANUSSE & Co.

MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon seront promptement remplis. 4 mai—1an

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif JUNO CORDIAL DU DR. LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques et qui d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.

ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co. New-York, (seu agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.

13 mars—6m v et s

ECHARPES CREPE DE CHINE—Quelques caisses écharpes crêpe de Chine rouge, et assorties en couleurs, ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & CO,

21mars 25, Chartres

VENTES DE CE JOUR.

Meubles, Piano, &c

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI Mercredi, 10 courant, à 4 heures, il sera vendu encoignure des rues Port et Moreau, 3me municipalité :

Un mobilier comprenant un assortiment général de lits, armoires, bureaux, chaises, tables, ustensiles de cuisine.

AUSSI—Un beau piano. 10avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Habillements—Marchandises Sèches.

AUJOURD'HUI mercredi, 10 avril, à 11 heures il sera vendu au magasin d'encan, au coin des rues Chartres et St-Louis, pour clore une consignation, un assortiment de pantalons de casimir, cravattes de soie et de satin, gilets, &c. &c.

La vente commencera à 10 heures par un assortiment général de marchandises sèches et de fantaisie. 10av

Verrerie, Argenterie, &c.

PAR CHS. MAILLOT.

A. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, 10 du courant, à 10 1/2 heures de l'après-midi, au magasin d'encan No 39, rue de la Vieille Levée, pour clore, un assortiment de verreries fines, telles que verres à vin objets plaqués en argent, faïence, lampes, meubles, &c. 10av

Vente par colis de marchandises sèches.

PAR J. B. BLACHE, *Encanteur.*

MERCREDI, 10 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au magasin de MM. McDowell & Peck rue Gravier, No 96,

75 colis de marchandises anglaises et américaines, consistant en toiles à draps, toiles pour habitations, mouchoirs batiste fil, listados, gingas fil, toiles nankin et grises, toile du Nord, do d'Irlande, do coutils, brin blanc et gris, toiles Russie, nappes et serviettes, jaconats imprimés, ginghams, mousseline à carreaux, mousselines suisses et tarlatane, indiennes rouges, mouchoirs madras, &c.

Aussi—10 caisses cotonnade Log Cabin;

5 caisses cotonnade Florentine,

20 balles coton écru 4/4,

10 caisses coton blanc,

5 do indiennes,

Conditions à la vente.

Les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 9av

Raisins—Raisins.

PAR SYKES, HYDE & Co.

MERCREDI 10 courant, à 10 heures, il sera vendu au magasin de Tilleton, encoignure des rues Lafayette et Magasins, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra

275 caisses M. R. Raisins, légèrement avariés à bord du brick Carlton, de Boston à ce port.

Conditions—Comptant.

Bottes, Brodequins, Souliers, Chapeaux

SANS RESERVE

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 10 avril, à 10 heures, il sera vendu dans les salles de ventes du premier étage du No 57, rue des Magasins.

300 caisses bottes, brodequins, souliers, guêtres, pantoufles pour hommes, femmes, enfans et fillettes

AUSSI :

20 chapeaux de soie, 10 caisses chapeaux Buena-Vista, 4 caisses habillements d'hiver. 9avril—2

Meubles—Meubles.

PAR MORPHY & NEVIUS

MERCREDI 10 du courant, il sera vendu sans réserve, pour le compte d'une personne quittant la maison, rue Erato, entre Apollon et Bacchus, sofas, chaises, pendules, tables à jeu, à manger et tables rondes, armoires, bois de lits, sideboards, miroirs, nattes, ustensiles de cuisines.

Conditions—Comptant 9av—2

Grande vente, à credit d'eau de vie, vins, liqueurs, &c.

PAR BERNARD TURPIN, *Encanteur.*

MERCREDI prochain, 10 du courant, à 10 heures 1/2 il sera vendu à l'encan, dans les magasins de MM. Eugène Rochereau & Cie, rue St Louis Nos 17 et 19, les articles suivants—

[illegible] futailles eau de vie des marques de Jouannet, A. Cantin, Conseil et Martin, St Charles, A. Seignette, G. Marquet, Pinet, Castillon, Martell & Co, Lafontaine, Castillon 1825.

20 caisses liqueurs assorties supérieures.

25 do absynthe Suisse.

[illegible] do kirsch

11 do vieux Madère super eur

4 1/4 quarts et octaves vin de Madère extra supérieur.

53 barils vin blanc.

30 barriques vin rouge.

1-2 caisses Château Margaux, supérieur,

105 do vin blanc Barsac et Sauterne

[illegible] do do fraises

10 do petits pois 2/3

1 do truffes 1-2

125 paniers Champagne marque [illegible]

190 do do do double crown

25 do do do [illegible]

Conditions—$100 comptant, de $100 à $500 à 3 mois, de $500 à $1000 à 4 mois, au-dessus de $1000 à 6 mois pour des billets endossés à la satisfaction des vendeurs. Les cafés [illegible] ayant de bonne heure le jour de la vente

5 av 6

Propriétés de valeur sur le Bayou St-Jean. Sans réserve.

PAR J. A. BEARD, encanteur,

MERCREDI 10 avril, à midi, au [illegible] il sera vendu à l'Arcade des Banques sans réserve

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises étrangères et du pays

Vente par catalogue

PAR F. H. PETITPAIN.

[illegible]

Domestique très recommandée.

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI 11 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis

[illegible]

Vente pour cause de départ de M. P. Jacquette

Hôtel National.

PAR CHS. MAILLOT

A. BLACHE, encanteur.

JEUDI [illegible]

[illegible]

Vente positive

Terrain de [illegible] à la rue Esplanade, Première Municipalité

PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu, samedi 13 courant, à la Bourse St-Louis

[illegible]

Acte de vente par devant Alphonse Barnett, aux frais de l'acquéreur 9 avril

Fabrique de chocolat avec installations et machines à vapeur neuves

PAR N. VIGNIÉ.

LUNDI 15 avril 1850, à 10 heures du matin, il sera vendu, rue Royale, au No 117, une machine à vapeur neuve, de échevaux et toutes les installations et ustensiles nécessaires pour la fabrique de chocolat. Aussi le bail du magasin expirant le 1er novembre 1851 à $50 par mois. 9 avril

Succession de dame Louise Burthe. Belle propriété en briques à trois étages avec actions de la Banque des Citoyens, et située près de la Bourse St-Louis.

PAR N VIGNIÉ.

EN vertu d'un ordre de l'hon Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu en vente publique, samedi 13 avril 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de St Louis, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession.

UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Passage de la Bourse, mesurant 49 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 8 pouces—Ensemble la belle et forte bâtisse en briques à trois étages, No. 7, ainsi que 66 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui y reposent.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un prêt sur actions, stock note de la somme de $1 953 60 cts. due à la dite banque, le 1er juillet 1850, et renouvelable à tous les ans, selon la charte de la banque, la réduction annuelle n'est que de $52 80c. Pour la balance de l'adjudication, un tiers comptant et le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et garantis par hypothèque sur la dite propriété, et en cas de non paiement à échéance, ils porteront intérêt au taux de 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

12mars—30,av10,11,12,13.

AUX FASHIONABLES.

PAUL MOTZENBECKER, Tailleur,

Rue Conti, No 75,

Vis-à-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'inviter messieurs les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir visiter les marchandises les plus nouvelles de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.

12mars—1m

Batiste imprimée pour robes.

LES soussignés ouvrent aujourd'hui une caisse de 200 robes, batiste très fine imprimée, dessins entièrement nouveaux. Chaque robe est de douze yardes et une seule de chaque dessin

AUSSI :

50 douzaines gants de peaux couleur et blancs, de qualité supérieure.

1 caisse jaconats dessins nouveaux, de Dolphus.

1 do organdis riches.

1 do brillantés, couleurs vives.

1 do indiennes printanières.

Toiles de soie de toutes nuances.

Barèges nouveaux deux et trois couleurs.

Gra adines brodées en robes de 13 yardes.

Mouchoirs batiste damassée, nouveauté.

Mantelets de printemps, en mousseline brodée, soierie claire, et dentelle, etc, etc.

P & E REILLY

2avril Encoignure Royale et Canal

Liquidation de société.

LA maison commerciale de MORLOT & ANDRY, se trouve dissoute par un commun accord, à partir du 1er avril 1850. Octave Andry reste seul chargé de la liquidation.

J. P. MORLOT,

OCT. ANDRY.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son compte, et il ose espérer que ses amis et le public en général voudront bien lui accorder leur patronage. OCT. ANDRY.

[illegible]

Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur, tirant peu d'eau et fin marcheur, METEOR No 3, capitaine Geo. Fausette, reçoit du fret au bout de la rue Canal, et partant mercredi 10 courant, à midi. Il prendra du fret et des passagers pour St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la Baie Berwick, le Bayou Bœuf, et tous les points intermédiaires sur la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, Agent,

No 1, Front Levée.

Pour les Attakapas.—Voyage d'été.

LE STEAMBOAT bon marcheur attirant peu d'eau Rio Grande, Capt. J. J. Labarthe, reçoit du fret vis-à-vis la rue St-Louis et partira pour les ports ci-dessus Mercredi 10 courant, à midi, P. M. prendra fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centerville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

8 av J B BELLOCQ, Rue St Louis

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.

Paquebot quotidien pour Mandeville, Lewisburg Madisonville, le Covington et tous les ports intermédiaires. Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman, partira tous les jours, excepté les dimanches, après l'arrivée des chars de onze heures A. M., et les samedis après l'arrivée des chars de onze heures du Pontchartrain.—Au retour, il partira de Covington tous les jours à six heures du matin, excepté les dimanches. Pour plus amples informations, s'adresser à EUGÈNE ROCHEREAU & Co,

17 et 19 rue St Louis

ou à MARTIN & Co, }

LEWIS ALCUS } Covington.

25 mars—

Paquebot de la malle des E. U.—Pour Covington via Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer neuf LENORA, capitaine T. W. Dunnica, construit expressément pour les voyages du Lac, et ayant de magnifiques sommes pour les passagers partira de l'extrémité du Rail Road Pontchartrain, tous les jours excepté les dimanches, à l'arrivée des chars de onze heures A. M. et partira de Covington tous les jours excepté les dimanches, à six heures A. M.

Passage [illegible] 25 cents

[illegible] 50 cents

N B—On ne débarquera personne sur les différens points du bayou à moins de $1. Pour plus amples informations, s'adresser à

PAYNE & HARRISON, rue Poydras, N O

STEVENSON D. MERRITT & Co,

[illegible] rue Gravier. N O

J J WARREN & Co, Covington, Loui

CUTTER & DUNNICA, [illegible]

19 mars

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.—Le steamboat [illegible] FASHION, capt. Jourdan Martin, fera ses voyages réguliers du fleuve durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis, pour repartir pour Pointe à la Hache les vendredis à 10 heures A. M. et revenir les samedis.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ont été mis en service cette saison. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

4 fev MAUNSEL WHITE & Co.

POUR BALISE.—Passe Sud Ouest et la [illegible] voyages par semaine—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il partira de nouveau pour **Pointe-à-la Hache** tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis No [illegible] CHS LE BLANC.

2 mars [illegible] Nouvelle-Douane.

POUR CHAGRES, par la voie de la HAVANE—Le [illegible] OHIO, Lieut. J. Findlay Schenck, commandant, partira pour Chagres avec la malle de la Californie et de l'Oregon LUNDI, 15 courant, à onze heures du matin, de bord du [illegible] Lafayette

Les passagers [illegible] à bord du [illegible] à la Havane

Prix du Passage

Pour Chagres dans les salles	$80 00
Pour Chagres [illegible]	$65 00
Pour Chagres [illegible]	
nourriture [illegible]	$45 00

Fret 50 cents le pied [illegible]

[illegible]

PARADISE, LAWRASON & Co.

Agents, [illegible] rue des Magasins.

N. B.—Un médecin est attaché au service. [illegible]

POUR NEW-YORK par la Havane.—Compagnie de la Malle des E-U—Le magnifique steamer [illegible]

[illegible]

PARADISE, LAWRASON & Co.

POUR SAN-FRANCISCO—[illegible]

P. LERE POUTZ [illegible]

POUR BELIZE, HONDURAS.

[illegible]

POUR NEW-YORK—[illegible]

[illegible] STANTON & Co.

POUR NEW-YORK—[illegible]

W. STANTON & Co.

[illegible] rue Lafayette

POUR BORDEAUX.—Le [illegible] GRAZIERA [illegible] Pour passage seulement s'adresser à [illegible]

A. CARRIERE.

Pour le Havre—Le [illegible] CHARLEMAGNE [illegible] pour passage s'adresser au [illegible]

H. V. BAXTER [illegible] Commune,

ou à J. P. WHITNEY,

10avril [illegible] Camp.

POUR LE HAVRE.—Partant de [illegible] BRUNSWICK [illegible] PIERRE POUTZ,

93 Douane

Pour Gènes—Le brick RAIMONDO, [illegible] pour le port [illegible] Pour fret ou passage ayant de bonnes conditions, s'adresser à

DOMINIQUE LANATA,

1av Nos 9 et 11 Jefferson

Pour Marseille—La barque [illegible] MANDARIN, capitaine Coley, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu pour fret s'adresser à

H. V. BAXTER,

23 mars 79, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot de 1re classe BRUNSWICK, capt. Thomas, partira pour le port ci-dessus le 5 avril prochain. Pour fret de 400 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis des Magasins Rouges, 1re Municipalité ou à

PIERRE POUTZ,

16mars 13, rue de la Douane.

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY au MEXIQUE.

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

29 janv

TEXAS.

Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichne ten unter einem Contract zwischen ihm und der Republick Texas, in Texas eingeführt worden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemässheit eines Actes der Legislatur vom —— Januar d. J. jede Familie und jeder unverheirathete Mann zu Patenten für die Quantität Land berechtigt sind, die in dem in Europa zu diesem Ende gezeichneten und unterschriebenen Vertrage bestimmt wurde.

Um das Naehere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county. H. CASTRO. 13fev—3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.

LES émigrants conduits au Texas par le soussigné d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature, sous date du mois de janvier 1850, chaque famille ou chaque personne ont droit à la patente pour la quantité de terres stipulée dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

Les lettres devront être affranchies.

14 fev—3m H. CASTRO.

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre audessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boîtes.

Bonne qualité à $1 50 le gallon;

Surfine qualité à 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fev

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par le navire Buena Vista, venant du Havre, et offre à vendre au plus bas prix de la place, un très grand et très joli assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes et pour enfants de tout âge, ainsi que casquettes en paille et en velours soie pour enfants; il offre également à très bas prix une balance de chapeaux de soie pour hommes et cadets qui conviennent parfaitement à Messieurs les marchands de la campagne. 4 fev

FUSILS! FUSILS!—Quelques caisses de fusils, à vendre à bas prix pour clore une consignation par DUFOUR, DURAND & CO,

21mars 25, Chartres